

## Rapport mensuel 2019 (Juin)

---

Conseiller

forestier

Roy

inc.



**CFR**  
CFROY.COM

## Table des matières

Introduction .....	1
Résumé des opérations sur le terrain .....	1
Test de nuisance .....	2
Analyse des résultats .....	3
Suivi des gîtes larvaires.....	5
Appels citoyens .....	6
Conclusion .....	6

## Introduction

Sur l'ensemble du territoire du Québec, plusieurs municipalités ont recours à un programme visant à réduire la nuisance causée par les insectes piqueurs, principalement la mouche noire et le moustique. La nuisance est distinguée en deux catégories, celle directement causée par les insectes piqueurs qui assaillent les individus afin de s'abreuver de sang, et celle engendrée par la densité d'individus. Certaines espèces d'insectes même si elles ne piquent pas peuvent être très nuisibles. La nuisance causée par la mouche noire et le moustique peut avoir un impact important sur les commerces, le tourisme et être la cause d'inconfort pour la population.

Ainsi la municipalité de Saint-Donat étant un secteur de villégiature prisé et très touristique est munie d'un programme de contrôle biologique des insectes piqueurs depuis 2005. L'objectif de ce contrat est de réduire la nuisance à un nombre d'insectes minimal par espèce selon des zones cartographiques. Les cibles de réductions ainsi que les trois (3) zones ont été déterminées par la municipalité.

## Résumé des opérations sur le terrain

- Les opérations sur le terrain ont débuté le 13 mai. La fonte des neiges tardive a retardé le traitement d'une semaine, en raison de la température des cours d'eau et l'accessibilité des sites d'épandages.
- Deux cycles de traitement ont été effectués au cours du mois de juin.
- Le quatrième traitement s'est terminé le 05 juillet.
- Le chargé de projet a participé à la fête de la famille qui a eu lieu le 2 juin, au parc des pionniers. Encore cette année l'évènement a permis de sensibiliser les citoyens au contrôle des insectes piqueurs et de présenter nos méthodes de travail.

## Test de nuisance

Les tests de nuisance ont été réalisés toutes les semaines à compter du 12 juin 2019. Le tableau ci-dessous présente la performance des opérations de réduction de la nuisance pour les trois (3) séries de tests effectuées en juin.

**Tableau 1. Résultats des tests de nuisance**

Sites/secteurs		Valeurs cibles		19-06-12		19-06-18		19-06-25	
		Mn.	Ms.	Mn.	Ms.	Mn.	Ms.	Mn.	Ms.
<b>Référence (Non-traité)</b>	-	-	-	541	117	2252	56	3740	15
<b>Parc des Pionniers Stationnement Golf</b>		30	10	11	7	101	0	247	1
<b>Ch. de la Cascade Ch. Rachel</b>	2	70	20	32	33	14	2	27	10
<b>Montagne noire Pimbina Ch. Lac Baribeau- Nord Ch. Saint-Guillaume</b>	3	160	40	107	3	127	0	42	0
				21	0	256	5	763	28
				70	3	222	4		

\*Mn : Mouche noire

\*Ms : Moustique/ Maringouin

**Tableau 2. Pourcentage moyen de réduction relative de la nuisance par site selon le secteur**

Sites/secteurs		% de réduction relative	
<b>Référence</b> (Valeur de nuisance moyenne de juin)	-	2177	
<b>Parc des Pionniers</b>	1	95	95
<b>Stationnement Golf</b>			94
<b>Ch. de la Cascade</b>	2	97	99
<b>Ch. Rachel</b>			94
<b>Montagne noire</b>	3	90	96
<b>Pimbina</b>			93
<b>Ch. Lac Baribeau-Nord</b>			74
<b>Ch. Saint-Guillaume</b>			93

Le tableau ci-dessus présente les pourcentages de réduction relative de la nuisance selon le site et par secteur. Chaque valeur a été calculée par rapport au nombre moyen d'insectes piqueurs capturés dans le parc du Mont-Tremblant lors du mois de juin, soit 2177 individus.

### Analyse des résultats

L'analyse du tableau 1 témoigne bien de l'intensité de la nuisance pour la saison 2019. Le printemps frais et tardif a favorisé l'apparition de gîtes pour les insectes piqueurs. Les températures étant suffisamment élevées pour faire fondre les neiges, mais insuffisantes pour permettre l'évaporation d'un certain volume d'eau, les sols se sont mal drainés. Combiné aux pluies fréquentes du printemps, cela a permis l'apparition de cuvette d'eau stagnante. De plus, le ruissellement a perduré à plusieurs endroits qui normalement se seraient asséchés. La résultante de ces phénomènes a donc été plus de gîtes et de plus grande densité larvaires puisque les insectes piqueurs avaient facilement accès à des sites de pontes.

Cependant, le tableau 2 présentant les pourcentages de réduction moyenne de la nuisance pour l'ensemble du mois de juin selon les secteurs et pour chacun des sites d'échantillonnages témoigne bien de l'efficacité du traitement. Ainsi aucun secteur ne présente un pourcentage de réduction moyen inférieur à 90 pour cent, lorsque comparé au site de référence, soit le Parc national du Mont-Tremblant.

Les pourcentages moyens de réduction par site démontrent également que le traitement parvient à réduire considérablement la nuisance sur l'ensemble du territoire.

## Suivi des gîtes larvaires

Plusieurs sites font l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer que le traitement est efficace et que l'épandage de pesticide génère un taux de mortalité satisfaisant. Il s'agit principalement de décharges de lac, de rivières ou bien de ruisseaux ; ce sont des milieux qui abritent seulement la mouche noire. Dans le tableau présenté ci-dessous sont compilées les informations relatives aux traitements de ces stations de contrôle.

**Tableau 3. Suivi des gîtes larvaires de contrôle.**

Secteur	Gîte	Date	Stade larvaire (1 à 4)	Densité larvaire (0 à 3)	Mortalité après traitement (%)
1	Lac Beauchamp	19-06-03	2	1	90
		19-06-17	1 et 2	3	95
2	Lac Tire	19-06-03	2	1	90
		19-06-17	1	3	90
	Rivière Saint-Michel	19-06-03	2	2	100
		19-06-17	-	-	-
3	Lac Baribeau	19-06-03	1 et 2	2	90
		19-06-17	1 et 2	3	90
	Lac Ouareau	19-06-03	2 et 3	2	90
		19-06-17	2	3	100

\*0 : Aucune larve

1 : Quelques larve:

2 : Larve facile à trouver

3 : Larve  
abondante

## Appels citoyens

Comme demandé par la municipalité, une ligne téléphonique a été mise à la disposition des citoyens afin qu'ils puissent formuler des requêtes concernant le déroulement du traitement, la prospection de leur terrain, ou dans le seul but de se renseigner au sujet du contrôle biologique des insectes piqueurs.

Cette année la réception des appels est faite par le chargé de projet à Saint-Donat. Dépendamment de la nature de la requête, un technicien est mandaté sur les lieux afin de régler la situation. En cas d'absence du citoyen lors de la visite d'un technicien, ce dernier laisse un feuillet expliquant que la firme est passée par leur domicile, mais qu'il était absent.

Lors du mois de juin, la firme Conseillers Forestiers Roy a reçu 31 appels de citoyens désirant signaler la présence de gîtes potentiels sur leur terrain ou bien simplement demander des informations sur le traitement. Le tableau 3 présente la liste des appels reçus.

## Conclusion

Tout bien considéré, nous pouvons dire que le traitement se déroule bien jusqu'à présent et que celui-ci se continuera jusqu'à la fin août. Malgré le fait que la nuisance soit très importante pour la saison 2019 le traitement reste en moyenne efficace pour chaque secteur de traitement. Les densités larvaires élevées engendrent une nuisance qui en absolu est importante mais dans les faits le traitement permet de la réduire considérablement. Il faut se rappeler qu'il s'agit d'une mesure d'atténuation de la nuisance engendrée par les insectes piqueurs et non pas l'éradication des espèces en causes.